

les conditions étaient devenues si favorables vers la fin de la saison que la pêche avait été aussi bonne que durant les années normales. Après les énergiques représentations qui ont été faites au département, nous avons demandé à nos agents des pêcheries, dans les différentes régions du pays, d'observer avec soin et de noter la pêche et les conditions qui existent et de nous adresser des rapports que nous recevrons vers le 15 du mois, de sorte que nous serons en état de prendre une décision intelligente sur le sujet. Je n'aime guère à prolonger les saisons. Elles ont été établies pour préserver le poisson et empêcher la destruction des pêcheries et il me semble bien préférable, à tout prendre, de ne pas accorder d'extension, car, si la pêche peut être faible une année, il arrivera grâce à l'application des règlements et à la défense de pêcher un grand nombre de homards, qu'il s'en suivra une meilleure pêche et plus abondante dans l'avenir. Toutefois il y a d'autres considérations dont il faut tenir compte. Les pêcheurs font des dépenses considérables pour se procurer leurs agrès et s'outiller en bateau et en casiers. Quelques-uns font de cette pêche leur principale source d'existence; si on ne leur permet pas d'exercer leur industrie et si leur pêche est réduite, cela les met dans une situation très difficile et c'est ce qui arrive particulièrement cette année où il se fait une grande demande de produits alimentaires. Nous avons fait en sorte d'obtenir des renseignements qui nous permettent de prendre sur ce sujet une décision sage et pondérée.

M. SINCLAIR: Le ministre pourrait-il me donner les dates auxquelles la saison de la pêche est close dans les différentes régions de la côte?

L'hon. M. HAZEN: La clôture se fait à différentes époques dans les diverses régions. Dans la région qui intéresse l'honorable député de Northumberland, la pêche est close le 25 juin et, dans la circonscription de mon honorable ami de Guysborough, elle est close le 20 juin. Je crois que la clôture se fait cinq jours plus tôt dans cette partie de la Nouvelle-Ecosse que dans le golfe Saint-Laurent et dans le détroit de Northumberland. Elle ouvre plus tôt et ferme plus tard dans les régions du rivage sud de la Nouvelle-Ecosse, dans la baie de Fundy et dans les comtés de Saint-Jean et de Charlotte. Naturellement, les dates ont été fixées à la suite de rapports des commissions. Il y a eu de temps à autre des commissions au sujet du homard. Il y en a eu une vers 1897 ou 1898 et, en 1912, il y

en a eu une autre pour étudier les modifications survenues dans la situation. Les saisons prohibées ont été établies en très grande partie sur les rapports de ces commissions, rapports préparés sur les dépositions et les représentations des intéressés dans les différentes parties du littoral des Provinces maritimes.

M. SINCLAIR: Je désire signaler au ministre l'importance d'une prompte décision; si l'on retarde jusqu'au 15, la saison se terminant le 20, les pêcheurs du littoral auront à peine le temps de se mettre au courant de la situation. Il faut plusieurs jours pour avertir les pêcheurs d'une prolongation de la saison. Or, si c'est l'intention du département, qu'il le dise aussitôt et qu'il avertisse les pêcheurs au moins une semaine d'avance pour qu'ils décident quand lever leurs casiers. Je m'intéresse tout particulièrement à la région qui va du port d'Halifax à la Pointe-Michaud; je prierai le ministre de donner ordre à ses fonctionnaires de télégraphier la nouvelle à ces gens à temps.

L'hon. M. HAZEN: Mon honorable ami a parfaitement raison et si ce n'est déjà fait, nous avertirons les pêcheurs par télégraphe. En demandant ces rapports pour le 15, je songeais surtout aux régions où la saison de pêche expire le 25. Le commissaire m'informe que nous recevrons le rapport de la région à laquelle s'intéresse particulièrement mon honorable ami vers le 10 ou le 12 courant. Or, comme tout près d'une semaine s'écoulera avant la clôture de la saison, nous pourrions faire connaître à temps notre décision quant à la prolongation.

M. TURGEON: L'honorable ministre a-t-il étudié les observations que j'ai faites l'autre jour?

L'hon. M. HAZEN: Relativement à la pêche en octobre?

M. TURGEON: Oui.

L'hon. M. HAZEN: Le temps m'a manqué depuis pour étudier cette question; mais elle n'est pas toute nouvelle. J'ai tout de même l'intention de l'étudier et de faire préparer un rapport à ce sujet. Les fonctionnaires du ministère sont d'avis, je pense, que ce système détruirait les pêches de homards. Je me procurerai tous les renseignements à ce sujet.

M. TURGEON: Je l'espère, car je suis d'avis que la pêche au homard à l'automne n'est pas plus désastreuse pour cette industrie que celle du printemps. Les pé-